



Pour le plaisir d'apprendre !

Communiqué de presse

Samedi le 20 mars 2021

À la suite des événements du 9 mars, nous tenons à vous informer que nous avons obtenu l'autorisation d'ouvrir le centre Cognito fun.

AUTORISATION

Selon la Santé Publique, nous nous situons dans la catégorie service de garde éducatifs à l'enfance et services à la famille, plus précisément, le soutien à la famille. Les règles en vigueur en zone rouge stipulent que nous avons le droit de maintenir nos services. Après plusieurs discussions avec la santé publiques, aucune règle spécifique s'applique à cette catégorie. Cependant, dans le cadre de nos activités, nous appliquerons les règles en vigueur dans les catégories éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire.

DÉMARCHES

En premier lieu, nous avons communiqué avec notre députée pour lui exposer la situation et lui soumettre vos nombreuses lettres d'appui. Cette dernière était très sensible à notre cause spécifique et nous a orienté vers la CNESST.

En deuxième lieu, nous nous sommes empressés de procéder à tous les enregistrements nécessaires pour être conforme à leurs exigences en défrayant les coûts nécessaires. Pour donner suite à cette discussion, ceux-ci nous ont orienté davantage vers la Santé Publique.

En troisième lieu, c'est avec eux que nous avons principalement effectué la suite de nos démarches. Pour eux, il était clair que nous n'étions pas dans la catégorie Entreprises, Commerces et Boutiques tel que l'avait interprété initialement le corps policier le 9 mars dernier, nous contraignant à suivre les règles de cette catégorie. Parallèlement, nous avons entrepris des démarches auprès du Ministère de l'éducation, plus particulièrement le DEM. C'est dernier nous ont, par écrit, apporté leur support tout comme l'a fait notre députée.

Finalement, la Santé Publique, après une semaine et demie de discussions et de nombreux appels, nous a catégorisé ainsi. Cette réponse finale, tant attendue, est arrivée le 19 mars au matin. Avec empressement, nous avons enclenché le processus de réouverture en contactant le corps policier directement pour expliquer nos intentions et notre démarche. Pour eux, il est maintenant à nous de démontrer le sérieux de notre démarche lorsque nous recevrons la visite des policiers.

La lecture de la nombreuse documentation, envoyée par la Santé Publique, démontre que nous étions conformes dans la majorité des points et règles à appliquer. Cependant, nous devons apporter certains changements qui sont spécifiques à notre catégorie.

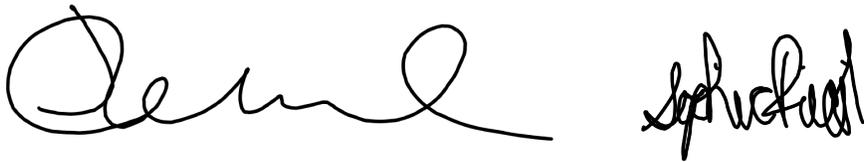
- 1- La participation du parent et des enfants est de mise pour réussir à appliquer ceux-ci. Un plan vous sera fourni afin de comprendre comment nous ferons la distanciation sociale entre parents ainsi que pour le respect des aires communes et des déplacements;
- 2- L'application d'une bulle classe prévaut;
- 3- Nous vous remettrons un sac, au nom de votre famille, avec les masques de procédure pour tous les ateliers d'ici la fin de session. Il en sera de votre responsabilité d'en apporter pour vos enfants, dans un style Ziploc, identifié pour chacun d'eux;
- 4- Nous réduirons au maximum, dans la mesure du possible, les présences des parents et de la fratrie sur place. Elle sera limitée au cas de discipline ou de santé incluant les problèmes d'anxiété.
- 5- Ces nouvelles mesures entre en vigueur dès lundi le 22 mars 2021. Il en est de la responsabilité du parent d'en aviser chacun de ses enfants et de faire respecter ces changements;
- 6- Sophie assurera une présence permanente désormais sur place pour faciliter le bon déroulement et l'application des règles;
- 7- En ce qui a trait au ménage, une nouvelle méthode vous sera expliquée lors du meeting obligatoire de dimanche le 21 mars 2021 à 20h30.

Il va de soi que tout ceci devra être fait avec votre entière collaboration, car nous ne pourrions réussir à tout faire. Comprenez bien que ces mesures sont exceptionnelles et seront réévaluées selon les nouvelles règles du niveau d'alerte en vigueur de notre région. Nous émettrons alors un nouveau communiqué. Malheureusement, s'il s'avère que vous ne respectiez pas ce fonctionnement, nous devons procéder à votre expulsion après 1 seul avertissement. Advenant

le cas d'impacts monétaires au non-respect de ces règles, pour le centre Cognito fun, vous devrez en défrayer entièrement les coûts.

Nous avons vraiment confiance en vous pour que nos enfants continuent d'apprendre ensemble, dans le plaisir, tout en socialisant. C'est de la responsabilité de chacun pour ce temps de pandémie. Sans les efforts de tous, le centre pourrait fermer définitivement.

Merci de croire en notre mission !!!

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'Luc Normand' and the signature on the right is 'Sophie Rivest'. Both are written in a cursive, flowing style.

Luc Normand et Sophie Rivest

Fiers propriétaires du Centre d'apprentissages Cognito fun enr.